

CONFERENCE CRRH-UEMOA SUR LES
POLITIQUES DE PROMOTION DE L'HABITAT ET
LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Lomé, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2019,

Hôtel du 02 Février.

PANEL 1
LES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'HABITAT
DANS L'UEMOA, PORTEE ET LIMITES

*Présentation du Ministre de la ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et
de la Salubrité Publique*

Madame Koko AYEVA

Lomé, 30 Septembre 2019.

Dans son message à la Nation le 26 avril 2014, le Chef de l'Etat togolais, son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a décidé de faire de la construction des logements sociaux l'un des axes prioritaires de sa politique de développement.

Pour relever le défi dans le secteur, des réformes sont entreprises par le gouvernement :

1- Au plan législatif et réglementaire, on note

- ✚ la stratégie nationale de logement ;
- ✚ la politique nationale de l'habitat et du développement urbain ;
- ✚ l'étude de faisabilité pour la création d'une structure d'équipement de terrains urbains ;
- ✚ la restructuration et la réhabilitation du centre de construction et de logement ;
- ✚ l'opérationnalisation du Fonds Spécial pour le Développement de l'Habitat ;
- ✚ l'adoption du Code foncier et domanial ;
- ✚ L'allègement des procédures d'obtention du titre
- ✚ La facilitation à l'obtention du permis de construire.

2- Sur les plans stratégique et opérationnel et avec la clairvoyance de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le Plan National de Développement (PND) a

été élaboré et couvre la période 2018-2022. Son axe stratégique 3 est intitulé : « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion », et l'effet attendu 10 prône l'accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents.

La mise en œuvre de cet axe 3 se traduit par la construction d'habitats à coût abordable conduite par l'Etat et des promoteurs privés. On peut citer :

Projet de l'Etat :

- La mise à disposition des parcelles de terrains immatriculés et aménagés au profit des promoteurs ;
- Le « Projet cité Mokpokpo » dans le quartier Adidogomé ;
- Le projet Résidence Renaissance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo ;

Les initiatives des promoteurs privés

- la Cité des Anges à Lomé,
- Wellcity dans la périphérie Nord de Lomé.

Toutes ces initiatives sont soutenues par des partenaires au rang desquels on distingue : SHELTER AFRIQUE, ONU-HABITAT, PNUD, UEMOA,

La mise en œuvre de ces actions a permis au Togo de connaître des avancées remarquables.

Les besoins pour le secteur immobilier au Togo sont les suivants:
(i) la création d'une banque de l'habitat ; (ii) le besoin en appui sur le montage financier des opérations ; (iii) le besoin en renforcement de capacité des promoteurs immobiliers ; (iv) la nécessité de textes encadrant les professionnels de la promotion immobilière.

On constate que des actions sont mises en œuvre pour la promotion de l'habitat au Togo. L'élargissement de l'éventail des produits par la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine permettra d'apporter des solutions adaptées.